



Exceptionnellement ce bulletin, sous sa forme « papier », est adressé à celles et ceux ayant choisi de le recevoir par internet ; cette façon de procéder nous permet de joindre les invitations à la foire de Châlons en Champagne en faisant l'économie d'un envoi postal.

## Changement et continuité

### Sommaire :

- **EDITO**
- **LES PROCHAINES RENCONTRES**
- **AG COMPTE-RENDU**
- **PARRAINAGE**
- **FOIRE EXPO DE CHALONS**
- **FOIRE DE SEDAN**
- **UN NOUVEAU PARTENARIAT**
- **LOISIRS TOHAPI**
- **AIDE FINANCIÈRE HÉBERGEMENT PROCHE**
- **ANNEXES**
- **INVITATION FOIRE CHALONS**
- **PARRAINAGE**

### Edito

Voilà encore un bulletin quelque peu décalé dans sa parution à cause de cette pandémie dont nous souhaitons tous la disparition avec la reprise de nos activités en présentiel.

Le virus ne nous a pas, malgré tout, empêchés de fonctionner, certes en mode dégradé comme disent les technocrates. Nous avons pu tenir notre assemblée générale, nos conseils d'administration ont pu délibérer et vous avez pu recevoir les informations que nous souhaitons vous communiquer.

Comme l'an dernier, vous avez participé largement à l'assemblée générale par correspondance, une assemblée importante car il s'agissait de modifier les statuts de notre association.

Importante aussi fut la réunion (en visioconférence) du conseil d'administration au cours de laquelle Alain Piètrement n'a pas souhaité se représenter à la présidence, et ce pour des raisons de santé.

Avec l'appui de l'ensemble des



Daniel Coffinet



Alain Piètrement

membres du conseil, j'ai accepté de remplir cette fonction ce qui est pour moi un honneur et une fierté de poursuivre l'œuvre entreprise par Alain.

Les pages qui suivent sont consacrées bien sûr à notre dernière assemblée générale mais aussi aux élus qui reprennent le flambeau des « sortants », en raison de la limite d'âge fixée par nos statuts.

Eux aussi ont été remarquables ; ils méritent toute notre reconnaissance.

Cette longue période de confinement a largement montré votre attachement à l'association, tant par l'importance de votre participation aux différentes assemblées générales, que par les nombreux témoignages que nous avons reçus ; autant d'encouragements à poursuivre le travail accompli, autant de félicitations, et de remerciements.

Ces manifestations de sympathie nous vont droit au cœur ; nous tenons à vous exprimer notre profonde reconnaissance.

Daniel Coffinet  
Président

### Merci Alain

Au nom de toutes et de tous, je voudrais te dire toute notre reconnaissance pour ce que tu as accompli au cours de ces 6 années de présidence. Tous ont pu percevoir chez toi un engagement sans faille accompagné d'une grande rigueur dans tout ce que tu entreprenais ; tu as su te rendre disponible pour les membres de l'association, élus et bénévoles en recherchant constamment le consensus sans rien perdre en efficacité, avec le souci du travail accompli. Tu as souhaité quitter la présidence mais heureusement tu restes parmi nous en prenant en charge la trésorerie.

Bref tu fus le chef qui donne envie d'être suivi.

Daniel Coffinet

## Nos prochaines rencontres..... enfin ..... des dates à retenir

Venez nombreux ; des thèmes attractifs et de la convivialité vous y attendent ; de quoi oublier « l'isolement sanitaire » et de « tourner la page » !

**Mais n'oubliez pas votre pass sanitaire : il vous sera demandé à chaque rencontre**

### Les Foires

- ⇒ **Le mardi 7 septembre à la foire de Châlons en Champagne** avec la conférence de Pierre-Emmanuel Taittinger (voir page 6)
- ⇒ **Le samedi 11 septembre à la foire de Sedan** (voir page 6)

### Les réunions décentralisées avec spectacle, repas et danse pour terminer la journée.

- ⇒ **Le mardi 9 novembre à Charleville Mézières** (centre de conférence 75 Forest Avenue)
- ⇒ **Le jeudi 18 novembre à Reims** (caveau Castelnaud)
- ⇒ **Le mardi 23 novembre Châlons en Champagne** (salle des lanterniers à Saint-Memmie).

Notre prochain bulletin d'octobre donnera tous les détails sur le programme proposé, (identique pour les 3 rencontres), notamment les thèmes développés et le spectacle.

## L'assemblée générale mixte du 20 mai dernier...

### Une participation exemplaire

Comme l'an passé, vous avez pris part à cette assemblée en votant par correspondance. Vous avez été plus de 1400 adhérents à le faire de chez vous, ce qui montre l'intérêt que vous portez à nos travaux.

Cette assemblée dite mixte comportait une partie « **assemblée extraordinaire** » consacrée à la modification des statuts, l'autre évidemment concernait comme chaque année **l'assemblée ordinaire**, avec le vote des rapports et l'élection des administrateurs.

**L'extraordinaire** avec un vote largement favorable (1378 voix pour et 8 abstentions ou contre) a permis d'adopter les propositions de modifications statutaires. Il s'agissait pour l'essentiel de modifier le quorum qui passe pour les AG ordinaires de 20 à 10% et pour les « extraordinaires » de 25 à 15%.

Rappelons que ces pourcentages fixent le nombre minimum d'adhérents présents ou représentés pour que l'assemblée puisse se tenir régulièrement.

**L'ordinaire** était consacrée à :

- ⇒ L'approbation des rapports qui furent adoptés très largement (1386 pour, 20 contre ou abstentions). Il est inutile de revenir sur ces rapports que vous avez en votre possession.
- ⇒ Au renouvellement pour une période de 3 ans du mandat des administrateurs suivants : *Richard Antoniotti, Didier Boyet, Etienne Gillet, Patrick Guillaumet, Elisabeth Laubreaux, Régis Millard, Chantal Mourra, Chantal Rennesson, Monique Schubert et Jean-Michel Villaume*, mandats renouvelés sans difficulté.
- ⇒ A l'élection des candidats à 2 postes vacants d'administrateurs à savoir : *Dominique Cochet et Pascal Degryse* tous deux élus à une large majorité. Souhaitons leur la bienvenue.
- ⇒ A la prolongation pour une durée d'un an du mandat de Jean-Marie Leblanc, vérificateur des comptes et d'Alain Griffon, vérificateur des comptes adjoint, ce qui a été acquis également à une large majorité.

### Le conseil d'administration a élu le Bureau :

- ⇒ Daniel Coffinet en qualité de président
- ⇒ Evelyne Verpillier et Régis Millard Vice-président(e)s
- ⇒ Alain Piétrement (Trésorier) et Chantal Rennesson (Trésorière adjointe)
- ⇒ Marc Baudot (Secrétaire général) et Andrée Thibaut (Secrétaire adjointe)
- ⇒ Jean-Claude Beaucourt, Dominique Cochet, Marie Jo Lapie, Monique Schubert, en qualité de membres, toutes et tous animateurs de commissions de travail.

Soulignons que Jacques Debroye et Jean-Pierre Grenier quittent le conseil d'administration du fait qu'ils ont atteint la limite d'âge pour y siéger, selon nos statuts, de même que Claude Ruelle au motif qu'il ne réside plus dans notre région.

#### **Merci d'avoir tant donné pour l'association à :**

- ⇒ **Jacques DEBROYE**, vice-président depuis 2010, il a pris la responsabilité de la commission «partenaires». Il s'est fait remarquer par la qualité d'analyse des dossiers, et son goût de la recherche. Ses travaux (notamment sur la complémentaire santé) lui ont valu la reconnaissance de ses pairs tant au niveau régional que national, en devenant membre d'une commission de travail de la fédération nationale. Voilà un bénévole sérieux, qui ne s'est jamais pris au sérieux mais qui a toujours été soucieux d'apporter son aide à qui en avait besoin.
- ⇒ **Jean-Pierre GRENIER** fut administrateur de l'AROPA 08 puis en 2009 de la nouvelle Aropa suite à la fusion des deux anciennes. Il intégra la commission « développement ». On se souviendra de la précision avec laquelle il rendait compte des missions qu'il avait accomplies tout comme son sens du contact humain que tous appréciaient. On n'oubliera pas non plus qu'il joua un rôle des plus importants dans le rapprochement des AROPA 08 et 51.
- ⇒ **Claude RUELLE** adhèrent en 2010, il intégra le conseil d'administration en 2013 et fut élu trésorier en 2015. Il fut successivement membre de la commission « défense des retraites » puis de la commission « communication ». Il avait de tout temps fait preuve d'une excellente approche des situations financières, doublée d'une bonne capacité d'analyse et de détection des points à surveiller. Sa faculté de bien distinguer l'essentiel de l'accessoire liée à la qualité de sa relation humaine faisait de Claude un bénévole très apprécié.

#### **Bienvenue aux deux nouveaux élus :**

- ⇒ **Dominique COCHET** domicilié à Coolus 51 est un jeune retraité du CDER
- ⇒ **Pascal DEGRYSE** domicilié à Pouru aux Bois 08, également jeune retraité de Gênes Diffusion (Centre d'insémination)

Daniel Charier

## **Des réponses aux questions posées à l'occasion des assemblées générales**

**De nombreuses questions nous sont parvenues, concernant divers domaines dont notamment la retraite. Nous avons répondu directement à celles et ceux qui en étaient à l'origine.**

**Cependant en raison de leur intérêt, nous vous en présentons une synthèse, autant de nouvelles informations sur des sujets qui concernent essentiellement la vie des retraités.**

### **Beaucoup de questions sur la pension de réversion**

Sans vouloir reprendre l'ensemble des **informations données dans notre précédent bulletin**

(consultable sur notre site à l'adresse : Mon espace adhérent / La communication de l'association / Nos bulletins / janvier / Le bulletin

Il est rappelé que :

Le droit à la retraite de réversion est ouvert aussi bien aux hommes qu'aux femmes

Cette pension est réservée aux couples mariés sans condition de durée de mariage,  
Une retraite de réversion doit être demandée, son versement n'est pas automatique.

Le conjoint survivant qui bénéficie d'une retraite personnelle (retraite de base et complémentaire) qui dépasse 1251,22 euros/mois (au 01/01/2021) ne pourra pas bénéficier de la réversion de la retraite de base de son conjoint décédé, même si ses ressources personnelles sont inférieures aux plafonds cités ci-dessus.

## Des réponses aux questions posées à l'occasion des assemblées générales

### Les pensions de retraite sont insuffisamment revalorisées ?

C'est la conséquence des mesures drastiques prises par le régime complémentaire (Arrco/Agirc) pour rétablir l'équilibre des comptes mis à mal par la crise financière de 2008. La pandémie que nous vivons a aussi provoqué un nouveau déficit de 6 milliards d'euros, auquel les partenaires sociaux devront faire face ; nul ne le sait encore comment. La Confédération Française des Retraités (CFR) à laquelle nous sommes affiliés reste vigilante sur ces sujets sensibles.

### Mieux connaître le montant de la pension MSA et complémentaire, y compris la réversion, avec les retenues effectuées ; comment s'y prendre ?

#### 1. Retraite de base MSA.

Il existe un document produit mensuellement « prestations vieillesse salarié agricole » qui donne toutes les retenues CASA, CSG, CRDS, prélèvement à la source, le montant payé par virement bancaire etc.

Ce document n'est accessible que sur le site internet de la MSA dans la rubrique « documents », objet du document « décompte prestation retraite ». Vous pouvez en prendre connaissance en appelant la MSA au 09 69 32 35 62, option 4 (retraites) ou vous rendre sur le site de la façon suivante :

Mon espace adhérent / La communication de l'association / Mes tutos / Pourquoi le virement de ma retraite n'est pas identique d'un mois sur l'autre à la MSA

#### 2. Retraites complémentaires.

AGRICA produit chaque mois un document intitulé : « votre retraite complémentaire ancien régime Arrco » et « votre retraite complémentaire ancien régime AGIRC », donnant le détail des retenues effectuées.

Là encore ce document n'est accessible que sur Internet ; malgré tout il est possible d'obtenir des attestations par courrier postal sur demande écrite à Groupe AGRICA, 21 rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex ou bien en appelant le 0 800 21200 800 (service 0,09 € par minute).

### Changement de nom de la FNAROPA pour Initiativ'Retraite : pourquoi compliquer ?

Un changement de nom est toujours une démarche difficile en matière de communication. Une étude de notoriété conduite en 2017 a montré que la reconnaissance de notre mouvement au plan national, auprès des pouvoirs publics, implique une dénomination plus claire de nos associations de retraités.

Le nouveau nom vise à remédier au manque de lisibilité de l'acronyme FNAROPA. Il permettra de renforcer la visibilité de notre mouvement.

### Qui sont les bénéficiaires des dons de l'AROPA 51-08 ?

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier bulletin, (janvier 2021 N°38), il s'agit de la Maison Hôtelière des familles et des patients, qui accueille les familles de malades de nos 2 départements et de l'association Roseau qui vient en aides aux enfants (originaires également de la Marne et des Ardennes) atteints de leucémie.

### Décès d'un adhérent : le survivant peut-il adhérer à l'association ?

OUI car l'adhésion à l'AROPA 51-08 vaut pour le couple, le veuf ou la veuve devient automatiquement adhérent.

## Pensions de réversion : utilité de conserver les bulletins de salaire du conjoint décédé ?

Oui il est conseillé de les conserver en ces temps de réforme des retraites dont on ne connaît pas encore ce qu'elle nous réserve.

## Notre conseil d'administration : nombre d'administrateurs ?

Quelques précisions à apporter à ce sujet.

Avant l'assemblée générale du 20/05/2021, le conseil était composé de 29 administrateurs

A cette date 3 d'entre eux ont quitté le conseil et seulement 2 nouveaux sont entrés

Ainsi, après cette élection le conseil est composé de 28 membres, sachant que la totalité du 1/3 sortant a été réélu.

## A propos de la gestion de l'association : le sort de nos disponibilités financières ?

Malgré la hausse importante du nombre d'adhérents, la gestion de l'association n'en souffre pas car nous avons la chance de disposer, à ce jour, de bénévoles très compétents et très dévoués permettant de traiter l'ensemble des missions dans des délais raisonnables et acceptables pour nos adhérents.

Il est difficile d'imaginer l'évolution du nombre d'adhérents dans les prochaines années.

Les élus du conseil d'administration restent très vigilants

sur un éventuel débordement sur le plan administratif et les mesures adéquates seront prises si nécessaire le moment venu.

Malgré tout pour faire face à l'avenir nous nous donnons les moyens de réaliser des investissements et/ou de supporter un accroissement de nos charges si le besoin s'en fait sentir.

Nos réserves financières sont de ce point de vue un gage de pérennité et d'indépendance.

Daniel Charier

## Opération parrainage 2021-2022

Bien que notre association soit en croissance continue et régulière, nous souhaitons donner « un coup de pouce » aux adhésions de retraités, **anciens salariés d'exploitations agricoles** car ceux-ci n'ont pas la chance de bénéficier de l'aide d'un comité d'entreprise ou d'un comité social et économique comme dans les organismes agricoles.

Ces retraités ou futurs retraités manquent très souvent d'informations notamment sur l'existence de l'AROPA 51-08 et sur ses services et avantages.

C'est pourquoi **nous organisons une opération de parrainage en leur faveur** sur la période de juillet 2021 à février 2022. Une note explicative sur cette opération ainsi qu'un bulletin de parrainage sont joints en annexes.

Regardez de près ces documents. En effet le parrain comme le filleul peuvent bénéficier d'une année de cotisation gratuite.

Régis Millard

## La foire exposition de CHALONS EN CHAMPAGNE

le 7 septembre

Voilà enfin l'occasion de nous rencontrer à nouveau grâce à la traditionnelle conférence que nous organisons avec SDAE 51 (Section Des Anciens Exploitants de la Marne) dans l'enceinte de cette foire.

Elle se déroulera le mardi 7 septembre à 10H30 (entrée à partir de 10H).

Elle sera animée par Pierre-Emmanuel Taittinger, Président d'honneur du Champagne TAITTINGER, Président de l'Atelier des vitraux « Simon MARQ ».

Une intervention qui devrait marquer les esprits tant les sujets abordés par le Président de la mission « Côteaux, Maisons et Caves de Champagne » restent d'une actualité brûlante.

N'est-il pas opportun de développer les valeurs basées sur la notion d' « Engagement » pour la défense de notre

« Environnement », en veillant toujours à son « Embellissement » ? réponse le 7 septembre prochain.

Notez également la présence de nos bénévoles qui seront à votre disposition sur notre stand sur le parvis près de la bouteille Nicolas FEUILLATTE.

Comment se déroulera cette journée ?

Comme d'habitude, chaque adhérent reçoit avec ce bulletin deux entrées papier gratuites pour cette journée. 2 portes seront ouvertes dès 10 heures pour vous accueillir au nom de l'AROPA dont la porte entrée CAPITOLE, Avenue du Président Roosevelt.

Merci à l'UCIA et son directeur Bruno FORGET qui met en outre à notre disposition la salle de conférence avec son équipement.

## La foire de SEDAN

le 11 septembre

L'AROPA y sera présente le samedi 11 septembre 2021.

Ce jour-là, l'AROPA 51-08 accueillera ses adhérents et organisera une conférence sur un thème très sensible qui nous concerne tous, l'assurance santé.

Cette conférence se déroulera de 10h à 12h et portera essentiellement sur :

« Le 100 % santé : intérêt et désillusion.....un bilan mitigé »

Une invitation sera adressée à tous les adhérents « Ardennes » avec indication des lieux de rencontre et de conférence.

## La chronique des avantages

### Notre nouveau partenariat .....ENERGIES FRANCE

Tous les adhérents AROPA ont reçu la carte Moisson 2021 et le guide des Partenaires de notre région. Parmi les nouveautés de l'année figure en bonne place ENERGIES FRANCE qui se propose de négocier des contrats d'énergie (Electricité et Gaz). Ce service habituellement dédié aux entreprises proposait alors de s'ouvrir aux particuliers et donc à tous les adhérents AROPA 51-08.

Et vous avez montré de l'intérêt pour ce nouvel avantage car vous êtes très nombreux à avoir tenté de contacter ENERGIES FRANCE soit par téléphone soit par email. Si un certain nombre de contrats ont été signés, certains d'entre vous ont rencontré des difficultés :

⇒ La réalisation des contrats nécessite obligatoirement le recours à internet

⇒ Les nouveaux contrats ne concernent pour l'instant que l'électricité

On peut penser que le recours à internet restera la voie privilégiée pour mettre en place ces nouveaux contrats, par contre ENERGIES FRANCE propose désormais une souscription plus simple et plus rapide. L'offre est disponible via un lien présent sur le site [www.carte-moisson.fr](http://www.carte-moisson.fr). Le fournisseur d'électricité sélectionné est Mint Energie et la réduction peut aller jusqu'à -12%

Par ailleurs, ENERGIES France travaille également sur une proposition de contrats gaz compétitifs.

Nous vous informerons régulièrement des évolutions avec ce nouveau partenaire.

Dominique Cochet

Nous vous rappelons que la commission loisirs a mis en place cette année, un partenariat avec TOHAPI avec la présentation qui vous a été envoyée en janvier 2021.

Des adhérents en ont déjà profité ou vont partir prochainement, n'hésitez pas à faire de même.



## INFORMATION TOHAPI DU 21 JUILLET 2021

Suite à l'annonce de la mise en place du pass sanitaire, le secteur du camping s'est mobilisé et nous avons ainsi pu obtenir des mesures moins contraignantes pour nos vacanciers.

En effet à compter du 21 juillet le pass sanitaire ne sera demandé qu'une seule fois durant votre séjour, lors de l'arrivée de vos adhérents sur le camping et pour les personnes de 18 ans et plus.

### Que doivent-ils fournir pour pouvoir accéder au camping ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

**1. La vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un **schéma vaccinal complet**, soit :

- 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

**2. La preuve d'un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h.**

**3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19**, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Nos équipes sont à votre disposition si vous avez la moindre question et nous mettons tout en œuvre pour que vous passiez de très bonnes vacances.



Le Chatelet  
Marie Noëlle Petit

La propreté du mobil home  
Une belle piscine couverte et chauffée

Je me permets de vous commenter notre séjour au club Châtelet de Saint-Cast près de Saint-Malo pour la période du 26 juin au 03 juillet de cette année.

Beaucoup de points forts :  
L'accueil et la disponibilité du personnel

Un endroit aménagé dans le camp pour se relaxer et profiter du coucher du soleil, bar, restauration et petite épicerie sur place  
Des possibilités de balades à pieds au bord de la mer de jolis périples en voiture à peu de distance, le cap d'Erquy, le fort Lalatte, le cap Fréhel, de magnifiques maisons, etc...

Quelques points négatifs : le couple de la réception ne parlant pas très bien le français donc échanges un peu compliqués

La promiscuité des mobil homes

Pas de prise de courant ni petit chauffage dans la salle de bains pas de TV et Wifi payant

Nous n'hésiterons pas à refaire une nouvelle expérience vers une autre destination.



OYAM  
Denis PRIOUX

Suite à notre séjour dans le camping TOHAPI OYAM à Bidart (28 mai au 4 juin) nous voulions vous faire savoir que nous avons passé un très agréable séjour.

Notre accueil a été très sympathique.

Le camping était agréable, notre bungalow était très propre et nous n'avons manqué de rien pour le séjour. Le petit bémol serait peut-être le manque de wifi.

Nous sommes ravis de nos vacances.  
Merci beaucoup

Lors de vos réservations consultez toute les informations sur le site quant aux options comprises dans la location (télévision, wifi, etc ) vous aurez le maximum d'infos

Le Camping   Activités   Équipements   Services   Hébergements   Infos

Andrée Thibaut

## Aides financières pour l'hébergement d'un proche âgé

Si vous accueillez ou êtes prêt à héberger chez vous un parent ou un proche âgé qui ne peut plus rester seul chez lui, vous pouvez bénéficier d'avantages financiers

### Une déduction fiscale pour l'hébergement d'un parent

Vous êtes tenu à une obligation alimentaire envers certains parents : père, mère, grand-père, grand-mère, beaux-parents qui sont dépourvus de ressources pour couvrir leurs besoins essentiels, vous devez les aider. Si vous les hébergez, vous pouvez déduire en 2021, sans justificatifs, 3542€ au titre du logement et de la nourriture fournis en 2020 (le double si vous hébergez vos deux parents sans ressource).

**Bon à savoir:** La même déduction fiscale s'applique si vous hébergez une personne envers qui vous n'êtes pas tenu à une obligation alimentaire (frère ou soeur, oncle ou tante, personnes sans lien de parenté), à condition qu'elle ait au moins 75 ans (ou qu'elle les ait eu au cours de l'année 2020) et que ses revenus ne dépassent pas le plafond (de 10 838,40 en 2020 pour une personne seule) pour avoir droit à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

**À noter:** vous pouvez opter pour la déduction des frais réels exposés pour votre proche plutôt que le forfait à condition d'être en mesure de les justifier.

### Une majoration de part pour le calcul de l'impôt sur le revenu

Si le proche que vous hébergez est invalide et titulaire de la carte mobilité inclusion ou de la carte d'invalidité, vous pouvez le rattacher à votre foyer fiscal. Cela vous ouvre droit à une part supplémentaire, ce qui diminue votre impôt sur le revenu. Pour en savoir plus rendez-vous sur [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)

### Une majoration de l'allocation logement

Si vos ressources sont modestes et que vous percevez une allocation logement de la Caf, celle-ci peut être majorée pour personne à charge supplémentaire si ses ressources ne dépassent pas 13 023 €/an. Davantage de détails sur la majoration pour hébergement d'une personne chez vous sur [caf.fr](http://caf.fr)

### Une réduction d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile

Si vous employez une aide à domicile pour s'occuper de votre proche âgé qui vit chez vous, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50% des dépenses, plafonnées entre 12 000€ et 20 000€ selon les personnes composant votre foyer fiscal.

### Un droit au répit financé

Si le proche que vous hébergez perçoit l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), lorsque le plan d'aide fixé par les services départementaux est atteint (vous faites appel à tous les services préconisés pour aider votre proche), vous pouvez percevoir une somme maximale de 509,76 € à titre de droit au répit pour faire accueillir votre proche dans un accueil de jour, de nuit, un accueil familial ou un hébergement temporaire. Plus de détail sur [personnes-ageses.gouv.fr](http://personnes-ageses.gouv.fr) Une participation financière peut être demandée à votre proche dans les mêmes conditions et proportions que pour l'APA.

**Rappel :** ne joignez pas de justificatifs à votre déclaration, conservez-les, ils pourront vous être demandés ultérieurement par l'administration.

### Ceux qui paient, pour leurs parents, les frais d'accueil à une maison de retraite, ou à un établissement hospitalier (voire de dépendance), peuvent déduire de leurs revenus les sommes ainsi versées.

Cette déduction est toutefois soumise à conditions. Ainsi, le montant déductible de la pension alimentaire est limité aux besoins de celui qui en bénéficie (article 208 du code civil), et aux ressources de celui qui la verse, bien que la loi ne fixe pas de montant limite précis. En outre, sauf exception, la pension alimentaire déduite de votre revenu doit être déclarée par le bénéficiaire

(exception prévue en cas de versement direct à un établissement de dépendance, pour un ascendant ayant de très faibles ressources).

Pour bénéficier de la déduction, vous devez pouvoir justifier :

- du versement effectif de la pension ou la réalité des dépenses effectuées (factures...) pour le compte du bénéficiaire
- de l'état de besoin du bénéficiaire (l'ascendant que vous aidez ne dispose pas de ressources personnelles suffisantes, le montant de l'aide à apporter peut être justifié par certains frais...).

Régis Brouillon

**AROPA 51-08**

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Marne et des Ardennes  
Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex  
Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : [www.aropa5108.org](http://www.aropa5108.org) / email : [aropa51-08@orange.fr](mailto:aropa51-08@orange.fr)

Affiliée à

